

Rapport annuel

sur le prix et la qualité
du service public de prévention
et gestion des déchets
ménagers et assimilés



Année 2021

Une info ?



03 44 26 99 50



facebook.com/thelloise



gestiondesdechets@thelloise.fr

Communauté de communes Thelloise - 7, avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle

Table des matières

1	Présentation de la collectivité	3
1.1	Description de la Communauté de communes.....	3
1.2	Présentations des communes	4
1.3	Répartition des compétences exercées.....	6
1.4	Emplois et formations du pôle dédié	6
2	Caractéristiques des collectes	7
3	Emplacement des installations de recyclage des déchets du bac jaune	8
4	Chiffres clés des déchets	9
4.1	Impacts de la crise sanitaire Covid-19	9
4.2	Tonnages et ratios des flux de déchets collectés par la collectivité	9
4.3	Tonnages et destination de traitement des déchets ménagers et assimilés en 2021	11
4.4	Evolution des tonnages entre 2015 et 2021	13
4.5	Performance de tri.....	13
5	Déchetteries	14
6	Déchets non ménagers	17
7	Coût du service	18
7.1	Montant des principales prestations rémunérées : les collectes	18
7.2	Contribution SMDO	18
7.3	Chiffres clés	18
8	Financement du service	21
9	Communication	22
10	Prévention	24
10.1	Introduction	24
10.2	Rappel des objectifs	24
10.3	Résultats 2021	25
10.3.1	Bilan des ratios collectés en porte-à-porte et apport volontaire.....	25
10.3.2	Bilan des ratios déposés en déchetteries (hors gravats).....	26
10.3.3	Bilan des ratios de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).....	27
10.4	Principales actions de prévention.....	28
11	Lexique	29
12	Annexe : Matrice des coûts	30

1 Présentation de la collectivité

1.1 Description de la Communauté de communes

Nom de la collectivité	Communauté de communes Thelloise (CCT)
Nombre de communes adhérentes	40
Population municipale (population INSEE 2017 publiée en 2020)	60 670
Code acteur SINOE	57676
Typologie d'habitat (source ADEME)	MIXTE à dominante urbaine
Taux habitat collectif	19,70%

Historique

La Communauté de communes Thelloise a été créée au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe avec la fusion de la Communauté de communes du Pays de Thelle (36 communes) et de celle de la Ruraloise (6 communes). La nouvelle collectivité comptait 41 communes et non 42 suite au retrait de la commune de La Neuville-d'Aumont. Cette dernière, a fusionné à la même date avec les communes du Déluge et Ressons-l'Abbaye pour former la commune nouvelle dénommée la Drenne, qui a adhéré à la Communauté de communes des Sablons.

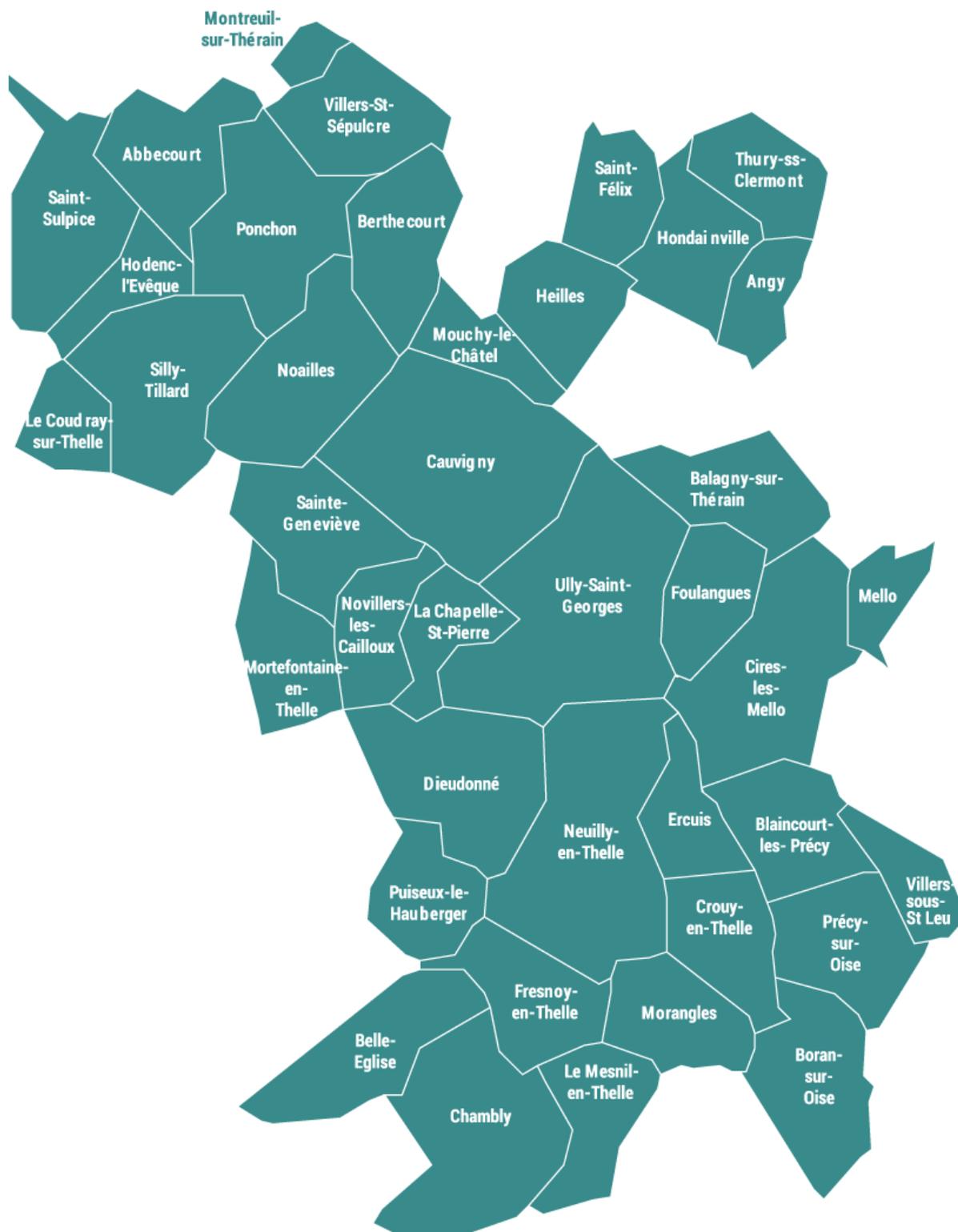
Puis au 1^{er} janvier 2019, la commune de Laboissière-en-Thelle a rejoint la Communauté de communes des Sablons, portant à 40 le nombre de communes de la Thelloise.

Carte de situation de la Thelloise



1.2 Présentations des communes

Carte des communes de la Communauté de communes Thelloise



Composition et caractéristiques des adhérents de la collectivité

	Population municipale 2021	Taux d'habitat collectif (résidences principales) (%)
Abbecourt	797	3,72%
Angy	1161	14,31%
Balagny sur Thérain	1693	7,82%
Belle-Eglise	608	19,25%
Berthecourt	1625	7,96%
Blaincourt-lès-Précy	1187	5,38%
Boran-sur-Oise	2156	21,22%
Cauvigny	1651	4,11%
Chambly	10174	41,91%
Cires-lès-Mello	3986	26,50%
Crouy en Thelle	1106	8,94%
Dieudonné	853	4,38%
Ercuis	1607	19,82%
Foulangues	198	0,00%
Fresnoy en Thelle	901	4,44%
Heilles	624	0,72%
Hodenc l'Evêque	245	2,61%
Hondainville	718	0,00%
Lachapelle Saint Pierre	893	0,53%
Le Coudray sur Thelle	539	0,00%
Le Mesnil en Thelle	2217	19,62%
Mello	626	25,69%
Montreuil sur Thérain	243	0,93%
Morangles	378	26,37%
Mortefontaine en Thelle	925	2,99%
Mouchy le Châtel	82	30,61%
Neuilly en Thelle	3818	28,87%
Noailles	2814	31,75%
Novillers les cailloux	366	0,00%
Ponchon	1119	2,77%
Précy-sur-Oise	3212	22,57%
Puiseux-le-Hauberger	857	11,21%
Saint Félix	626	0,82%
Saint Sulpice	1032	0,46%
Sainte Geneviève	3301	20,31%
Silly-Tillard	445	1,29%
Thury sous Clermont	674	1,75%
Ullly Saint Georges	1879	8,44%
Villers Saint Sépulcre	1007	6,02%
Villers-sous-Saint-Leu	2327	12,35%
Total général	60 670	19,81%

1.3 Répartition des compétences exercées

Compétences exercées	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages et papiers	Emballages en verre		Déchets végétaux	Encombrants	Déchets en déchetterie	Déchets non ménagers
			AV	PàP				
Mode d'organisation	PàP	PàP	AV	PàP	PàP	PàP		PàP
Collecte								
Traitement								

Opérations assurées par l'EPCI assurant la collecte : la CCT

Opérations assurées par la collectivité assurant le traitement : le SMDO

PàP : porte à porte

AV : apport volontaire

La Communauté de communes Thelloise est compétente pour la gestion des déchets. Elle gère la collecte et adhère au SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise) depuis le 1^{er} décembre 2016 pour le traitement des déchets et la gestion du bas de quai des déchetteries. La gestion du haut de quai est transférée depuis le 1^{er} juin 2017.

1.4 Emplois et formations du pôle dédié

La Communauté de communes Thelloise dispose d'un Pôle Gestion, Valorisation et Prévention des Déchets ayant pour objectif, en lien avec ses prestataires, de préserver une qualité de service en termes de collecte et traitement des déchets.

Ce pôle a également pour but de sensibiliser les habitants et les sociétés sur les différents gestes de tri mais également sur la prévention des déchets, que ce soit dans le but de diminuer leur quantité mais également en améliorant la qualité de ces derniers par la diminution de leur nocivité en réalisant, par exemple, des choix alternatifs d'achat.

La composition du pôle pour l'année 2021 est la suivante :

Poste	Nombre d'agent	Temps consacré au poste	Tâches
Référent du pôle	1	100%	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement du pôle - Gestion administrative et budgétaire du pôle - Suivi des prestataires de collecte et de traitement des déchets afin de garantir la qualité du service - Suivi des différents marchés (collecte, bacs) <ul style="list-style-type: none"> - Optimisation de la collecte, - Optimisation de la redevance spéciale
Chargé de prévention et communication	1	100%	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et animation des actions du PLPDMA (ex : sensibilisation des scolaires, atelier compostage...),

			<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de la communication du pôle déchets (ex : page facebook, site internet, magazine...), - Vente des composteurs
Assistant	2	100%	<ul style="list-style-type: none"> - Réception et traitement des appels, mails et courriers des usagers et leurs réclamations, - Diffusion des rapports de collecte - Suivi des factures, - Dotation des communes en bacs sélectifs, - Suivi du dossier de la Redevance Spéciale - Vente des composteurs

Pour l'année 2021, les agents du pôle ont suivi les formais suivantes :

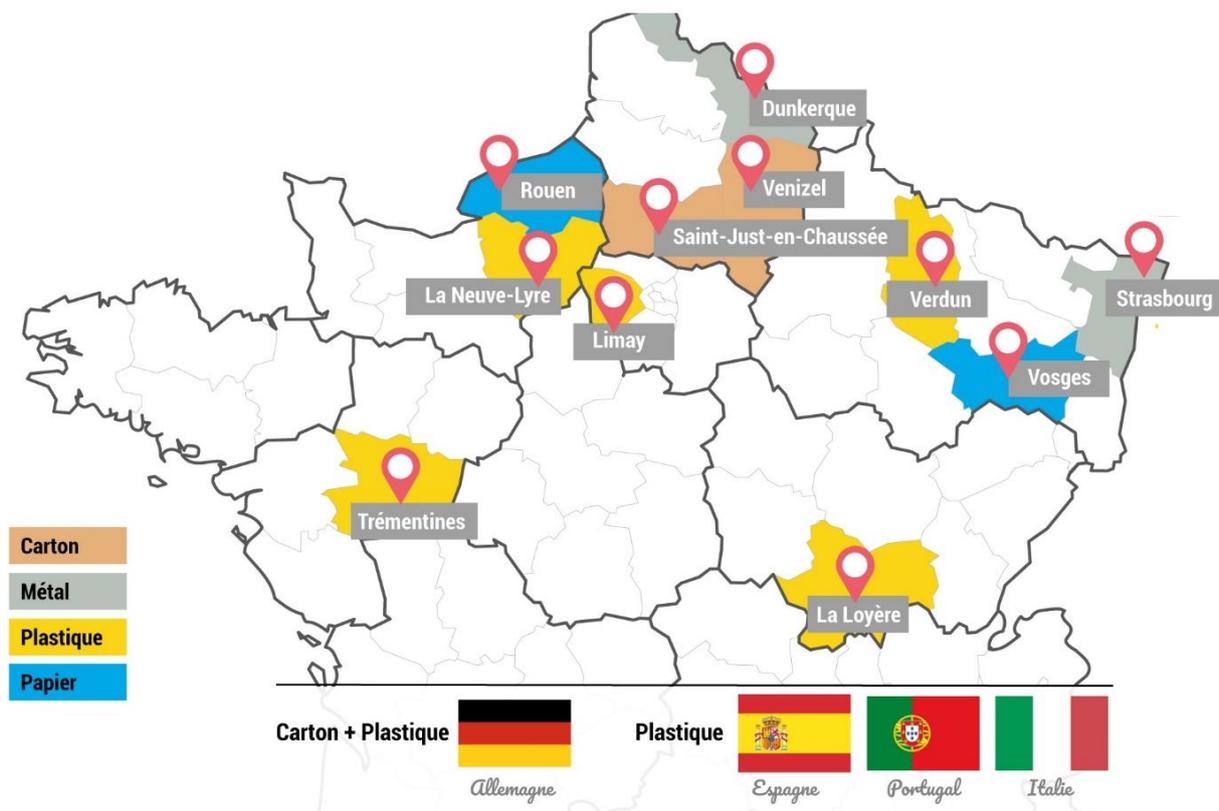
Poste	Formations suivies
Référent du pôle	<ul style="list-style-type: none"> - Formation d'intégration - Mise en œuvre opérationnelle d'une politique de gestion des déchets dans le nouveau contexte réglementaire
Assistant	<ul style="list-style-type: none"> - Excel niveau 2 utilisateur avancé

2 Caractéristiques des collectes

Flux	Contenant	Population desservie	Exploitation	Fréquence de collecte
Ordures ménagères résiduelles	Non fourni par la CCT	100%	Marché public : prestataire SEPUR	C1 majoritaire et quelques centres villes et immeubles en C2 (part précise non déterminée)
Emballages et papiers		100%	Marché public : prestataire SEPUR	C1
Emballages en verre	  156 bornes	83% (toutes les communes sauf Chambly)	Marchés publics : prestataires MINERIS (partie ex Pays de Thelle) et GURDEBEKE sous-traitant de SEPUR (partie ex Ruraloise)	/
		17% (Chambly)	Marché public : prestataire SEPUR	C0,5

Déchets végétaux (PàP)	Non fourni par la CCT	80,39% (habitat individuel)	Marché public : prestataire SEPUR	C1 (d'avril à novembre)
Encombrants (PàP)	/	100%	Marché public : prestataire SEPUR	Sur rendez-vous C0,25 pour toutes les communes sauf Chambly en C0,5
Déchets déposés en déchetterie	/	100%	Compétence transférée au SMDO	/

3 Emplacement des installations de recyclage des déchets du bac jaune



4 Chiffres clés des déchets

4.1 Impacts de la crise sanitaire Covid-19

Bien que la crise sanitaire Covid-19 s'est poursuivie au cours de l'année 2021, les impacts sur la gestion des déchets ont été moindres qu'en 2020.

Les variations de tonnages qui pourraient être liées à la crise sanitaire sont les suivants :

- Ordures ménagères : après une augmentation en 2020, la diminution de ce flux est de nouveau constatée en 2021 pouvant être en corrélation avec une reprise du travail en présentiel des administrés
- Verre : une augmentation avait été constatée en 2020 puisque les administrés avaient modifié leur façon de consommer suite à la fermeture des restaurants et bars et on conservait l'habitude de jeter leurs emballages dans les contenants adéquates en 2021 au vu de la stagnation du ratio
- Déchets végétaux : ce ratio peut varier en fonction de la météo mais également au fait que pendant le confinement, les administrés ont entretenu plus efficacement leur jardin, habitude conservée en 2021
- Déchetteries : le ratio est en forte augmentation cette année, lié possiblement à une fréquentation légèrement plus forte mais également au désencombrement amorcé en 2020 et à une envie de changement des administrés concernant l'intérieur de leur domicile

4.2 Tonnages et ratios des flux de déchets collectés par la collectivité

Déchets collectés par la collectivité	Tonnages 2021	Ratio 2021 (en kg/hab)
Déchetteries	28833	475
Encombrants (PàP)	325	5
Déchets végétaux (PàP)	6770	112
Verre	1841	30
Emballages et papiers graphiques	4165	69
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	14333	236
TOTAL DMA	56 268	927

A noter :

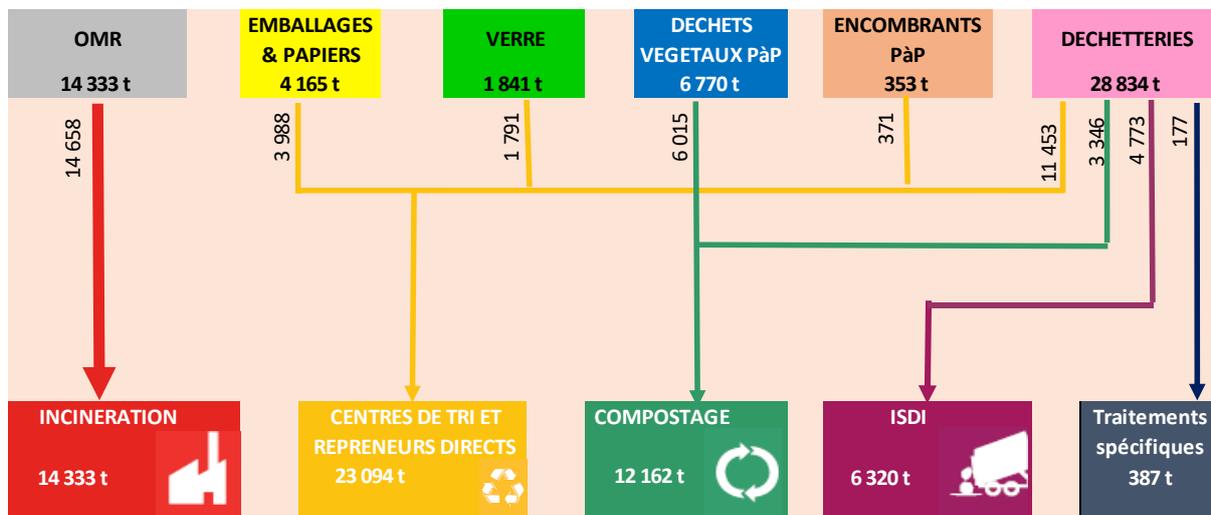
Depuis le 1^{er} juin 2017, le SMDO gère entièrement les déchetteries situées sur le territoire de la Thelloise (haut et bas de quai). Elles sont désormais incluses dans leur réseau. Il faut savoir que les administrés du territoire du SMDO ont accès à l'ensemble des déchetteries de son territoire.

Les tonnages sont comptabilisés par déchetterie et ne peuvent pas être extrait par collectivité adhérente. Par contre, les gardiens comptabilisent les volumes déposés à chaque dépôt par les habitants. Cette donnée peut être extraite par collectivité.

Ainsi, comme convenu dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), les tonnages déposés en déchetteries par les habitants sont calculés par un produit en croix :

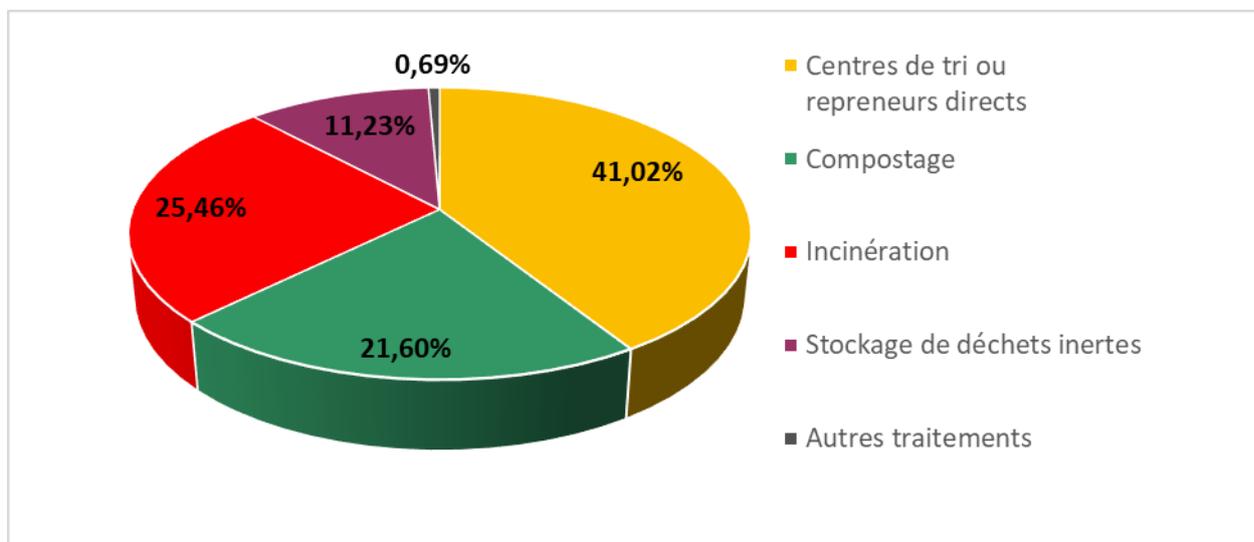
$$\text{Tonnage CCT} = \frac{\text{Tonnage SMDO} \times \text{Volume}}{\text{Volume}}$$

4.3 Tonnages et destination de traitement des déchets ménagers et assimilés en 2021



Ce sont les tonnages entrants de la CCT vers les structures de traitement. Les structures de tri envoient ensuite leur refus en incinération et/ou en enfouissement.

Répartition des modes de traitement en 2021 des tonnages entrants

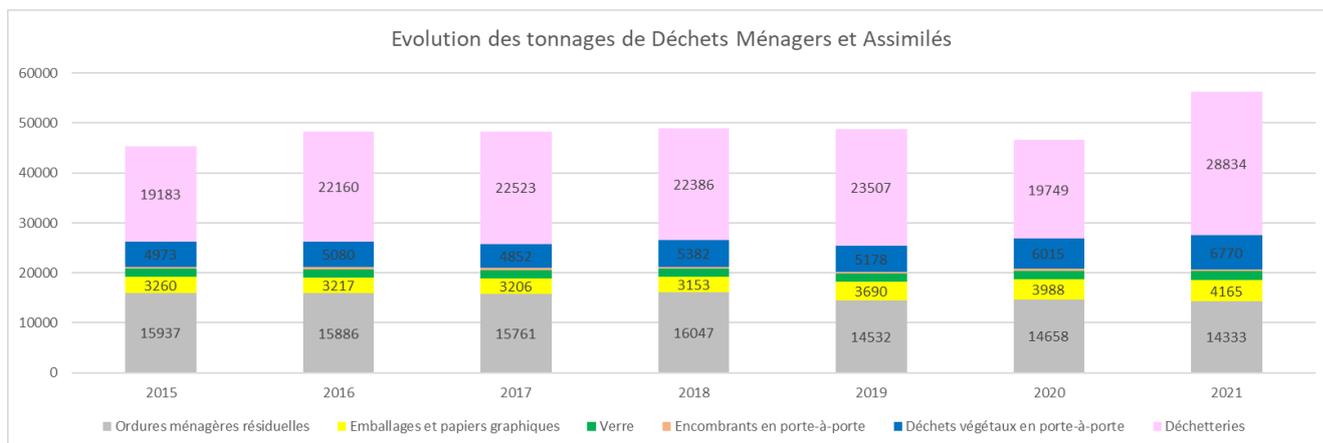


Emplacement des sites de traitement des collectes

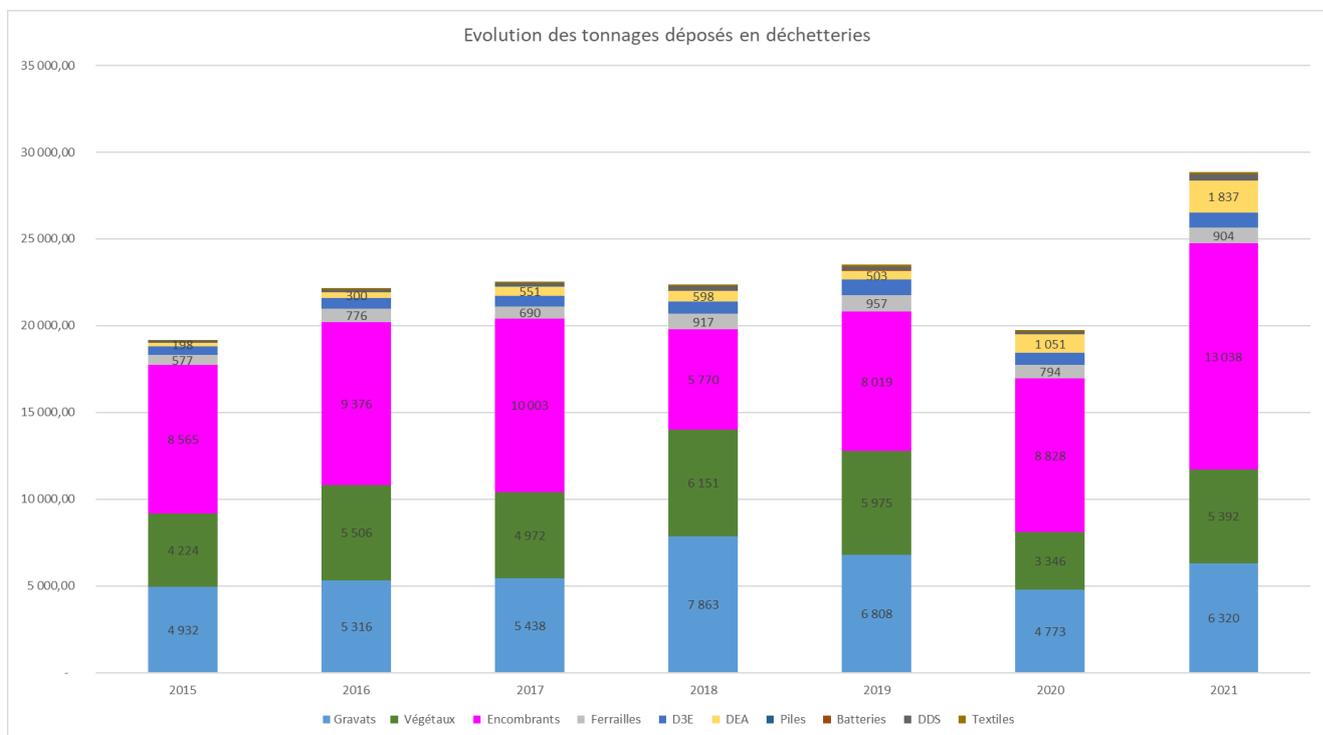
FLUX	Emplacement du site de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Centre de Valorisation Energétique du SMDO (ESIANE) à Villers-Saint-Paul (60)
Emballages et papiers	Centre de tri du SMDO (PAPREC) à Villers-Saint-Paul (60)
Emballages en verre	Recyclage verre : EVERGLASS à Rozet-Saint-Albin (02)
Déchets végétaux (PàP)	Plateformes de compostage de Géomater (zone nord) à Allonne (60) et de Boran agri compost (zone sud) à Boran-sur-Oise (60)
Encombrants (PàP)	Encombrants : Centres de tri & Recycleurs : VEOLIA à Bailleul sur Thérain (60) (zone nord) et BUTIN SEDIC à Bornel (60) (zone sud)



4.4 Evolution des tonnages entre 2015 et 2021

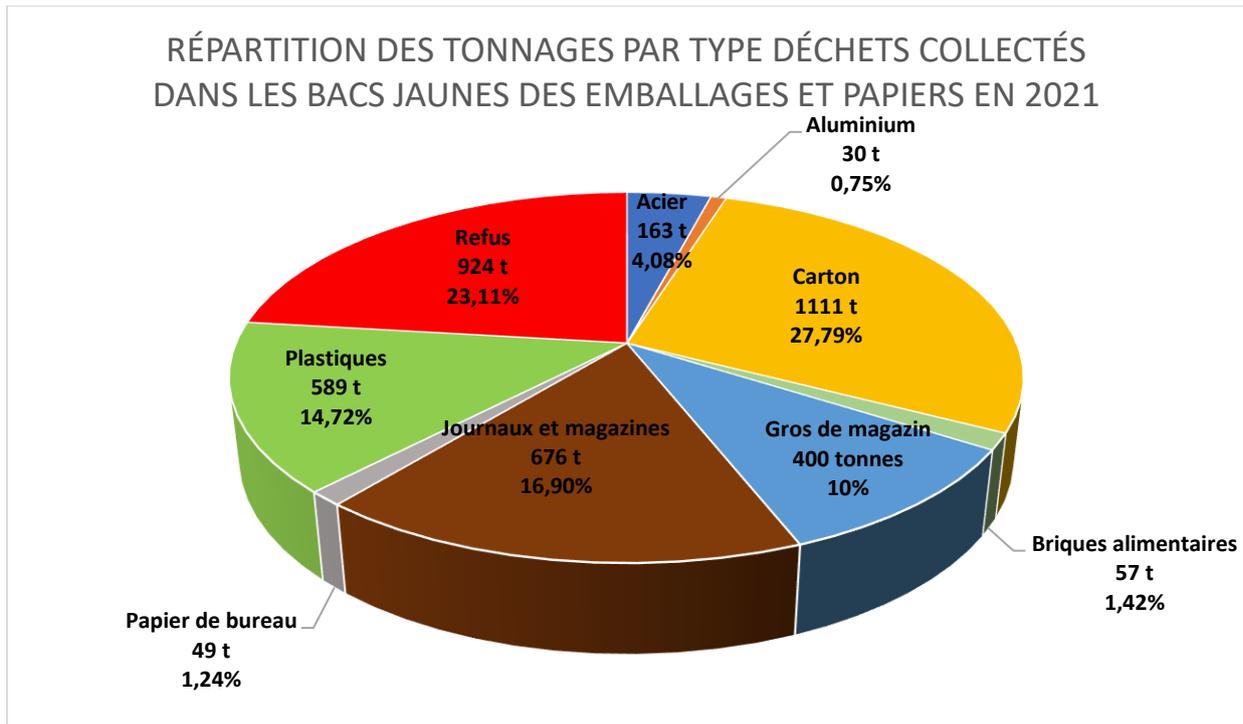


Le graphique suivant présente le détail par flux des déchets déposés en déchetteries.



4.5 Performance de tri

Le graphique ci-dessous représente les tonnages d'emballages et papiers graphiques en sortie du centre de tri ainsi que le pourcentage qu'ils représentent.



Depuis l'extension des consignes de tri en avril 2019, le ratio par habitant de déchets déposés dans le bac jaune est passé de 52 kg en 2018 avant les extensions à 66 kilos en 2021.

Le taux de refus de 23% cette année est en diminution par rapport à 2019 et 2020 puisqu'ils étaient respectivement de 24 et 27%.

Cette diminution concorde bien avec les informations fournis par le SMDO pour 2020, à savoir que l'augmentation avait déjà été constaté lors de la mise en place de cette extension sur les premiers territoires en 2012 et qu'une diminution avait été constatée par la suite, dès lors que les administrés s'étaient approprié les nouvelles consignes de tri.

En 2021, la Communauté de communes Thelloise a poursuivi sa communication sur les consignes de tri par le biais de son magazine, son site internet et ses réseaux sociaux notamment par le geste du mois. Ces informations ont également été relayées par les mairies.

Un travail a également débuté avec le prestataire de collecte pour la poursuite de la vérification des bacs et une sensibilisation régulière des agents de collecte.

5 Déchetteries

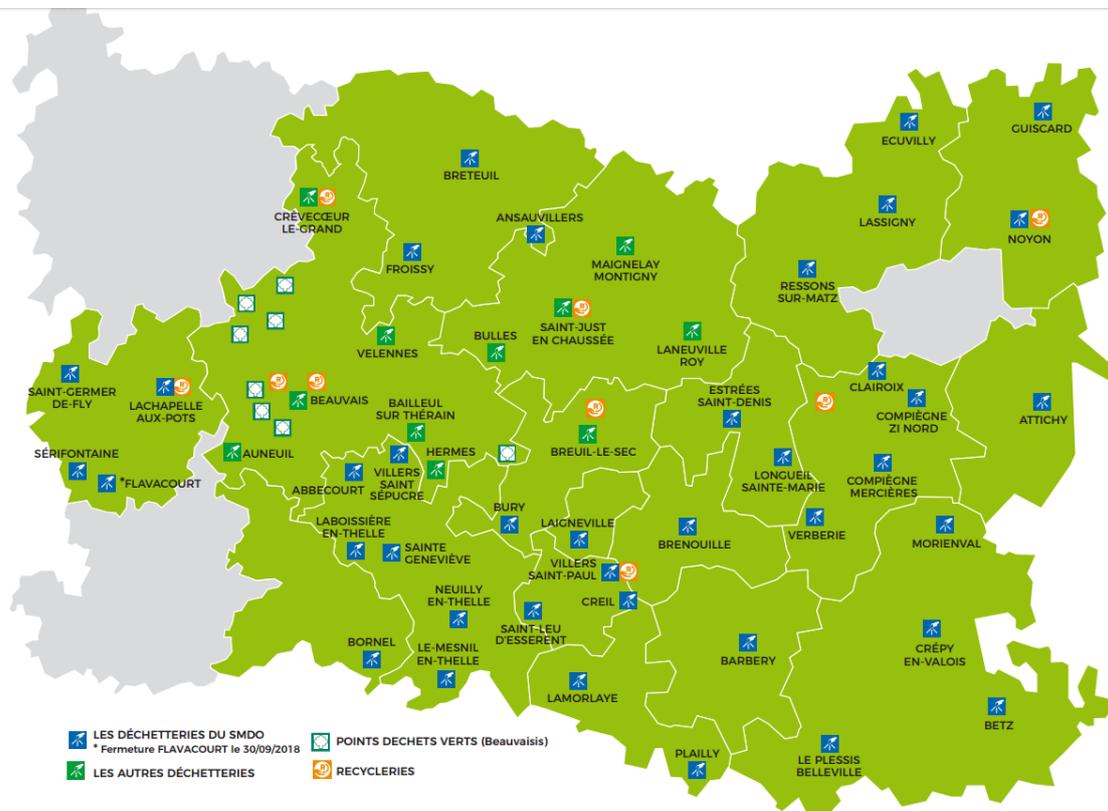
Les déchetteries sont gérées par le SMDO. Les habitants et les professionnels du territoire peuvent se rendre dans la déchetterie de leur choix.

Cinq sont situées sur le territoire de la CCT sur les communes suivantes :

- Abbecourt
- Mesnil-en-Thelle,
- Neuilly-en-Thelle,
- Sainte-Geneviève,

- Villers-Saint-Sépulcre.

La CCT possède également la déchetterie de Bury et celle de Laboissière-en-Thelle. Les habitants utilisent également les déchetteries situées dans les communes limitrophes comme celle de Saint-Leu-d'Esserent.



Carte des implantations des déchetteries gérées par le SMDO

Les conditions d'accès et les déchets autorisés sont les suivants :

Extrait du règlement intérieur des déchetteries du SMDO, adopté par délibération du Comité Syndical lors de sa séance du 18 décembre 2019 indiquant les déchets acceptés, limitations et tarifs des déchets pour chaque type d'usagers et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020.

Type de déchets	Particuliers habitant sur le territoire du SMDO	Professionnels, artisans, commerçants, associations, administrations, bénéficiaires des chèques emplois services, SCI, autoentrepreneurs	Services techniques des communes membres des adhérents du SMVO
Batteries	Oui °	Oui *	Oui *
Bois	Oui °	Oui * 13 € / m ³	Oui *
Carton	Oui °	Oui * 10€ / m ³	Oui *
DEA	Oui °	Oui ** et ***	Oui **
DEEE	Oui °	Non	Oui **
DDS	Oui ° 0,50m ³ / semaine	Oui * 6.05€ / 0,01m ³ Limite de 0,25m ³ /semaine	Oui * 6.05€ / 0,01m ³ Limite de 0,25m ³ /semaine
Déchets verts	Oui °	Oui * 12€ / m ³	Oui *
Huiles de friture	Oui 10L /semaine	Oui 20 L / semaine	Oui 20 L / semaine
Huiles de vidange	Oui 10L / semaine	Oui 20L / semaine	Oui 20L / semaine
Lampes et néons	Oui ° 200 unités/semaine	Oui * 200 unités/semaine	Oui * 200 unités/semaine
Métaux	Oui °	Oui * 6€ / m ³	Oui *
Papiers	Oui ° Dépannage uniquement	Non	Non
Piles et accumulateurs	Oui °	Non	Oui *
Plâtre	Oui °	Oui * 20€ / m ³	Oui *
Pneumatiques	Oui 4 unités / visite	Non	Oui Dérogation préalable
Terres et gravats	Oui °	Oui * 20€ / m ³	Oui *
Textiles Linge Chaussures	Oui °	Non	Non
Tout venant enfouissable	Oui °	Oui * 24€/ m ³	Oui *
Tout venant non valorisable	Oui °	Oui * 24€ / m ³	Oui *
Tout venant valorisable	Oui °	Oui * 20€ / m ³	Oui *

° Dans la limite des 4m³ par jour.

* Dans la limite des 4m³ par semaine.

** Dans la limite des 4m³ par semaine et sous réserve de place et de la validation de l'agent.

*** Sur présentation de la carte Eco Mobilier pour les professionnels de la vente et de l'installation de meubles

6 Déchets non ménagers

L'institution de la Redevance Spéciale (RS) était obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 par la loi du 13 juillet 1992, codifiée à l'article L. 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Elle ne l'est plus depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à la modification de l'article L. 2333-78 du Code Général des collectivités territoriales.

La Thelloise a délibéré le 11 octobre 2018 pour généraliser à l'ensemble du territoire de la Thelloise la Redevance Spéciale selon les modalités suivantes.

Cependant, les conditions et les montants de la Redevance Spéciale n'avaient pas été revus depuis 2010, année de mise en place de cette dernière sur un des territoires.

Après un travail mené en 2020, les nouvelles modalités de la Redevance Spéciale applicables à partir du 1^{er} janvier 2021 sont les suivantes :

- Elle concerne les entreprises artisanales, industrielles et commerciales. Elle est appliquée à partir du premier litre d'ordures ménagères résiduelles collectés par semaine.
- Les tarifs appliqués ne concernent que le volume d'ordures ménagères produit par semaine, la collectivité souhaitant poursuivre la gratuité de la collecte et du traitement des emballages et papiers afin d'inciter les professionnels à trier. Les montants sont les suivants :
 - De 0,001 à 0,499 m³ par semaine : forfait annuel de 400 €
 - De 0,5 à 0,999 m³ par semaine : forfait annuel de 900 €
 - A partir de 1 m³ par semaine : 25 €/m³

Une convention est signée entre le redevable et la CCT. Ils sont facturés au semestre.

Les montants indiqués sont ajustés au prorata du nombre de semaines où les entreprises bénéficient du ramassage.

Ces déchets étant collectés en même temps que ceux des ménages, il n'est pas possible de connaître les tonnages pris en charge par le service public.

7 Coût du service

7.1 Montant des principales prestations rémunérées : les collectes

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en K€ TTC en 2021	Montant annuel des prestations en K€ TTC en 2020	Evolution n/n-1
Sepur	Collecte des flux en PàP sur la partie ex Pays de Thelle	Marché public de 8 ans+ 1 an	27/02/2022	2 831	2 748	3%
Mineris	Vidage bornes à verre sur la partie ex Pays de Thelle	Marché public de 8 ans+ 1 an	27/02/2022	62	61	3%
Sepur (sous traité à GURDEBECKE pour le verre)	Collecte des flux en PàP et vidage des bornes à verre sur la partie ex Ruraloise	Marché public de 2 ans et 3 mois + 1 an	27/02/2022	624	633	-1%
Total				3 517	3 442	2%

7.2 Contribution SMDO

La Communauté de communes adhère au SMDO pour le traitement des déchets et les déchetteries.

Le montant des contributions 2020 est 3 467 360,04 € pour la CCT, soit 57,13 €/habitant répartis en 27,55€/habitant pour les déchetteries et 29,58 €/habitant pour le traitement.

7.3 Chiffres clés

Pour les chiffres clés, il est présenté en annexe (chapitre 12) le détail de la matrice des coûts de l'ADEME.

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec les partenaires locaux. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés afin d'évaluer les coûts réels de gestion des déchets.

Année 2020	Flux des déchets							TOTAL
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Textiles	
Coûts en €								
Coût aidé TTC	3 298 812 €	87 988 €	695 623 €	1 984 373 €	791 072 €	169 399 €	- 6 383 €	7 020 883 €
Part relative en %	47%	1%	10%	28%	11%	2%	0%	100%

COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT EN 2021

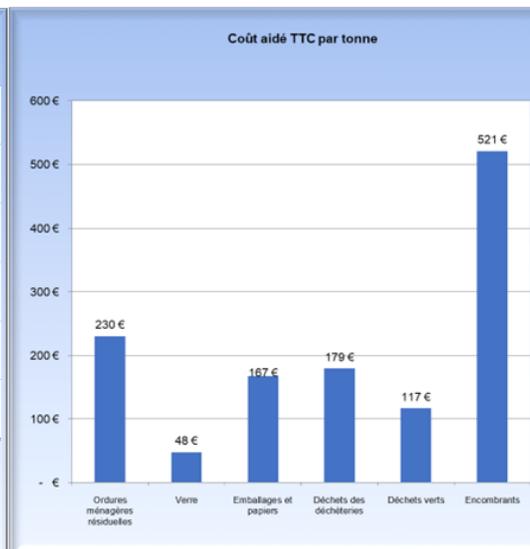
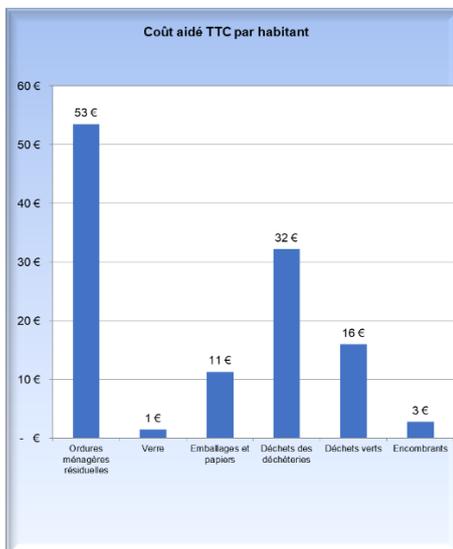
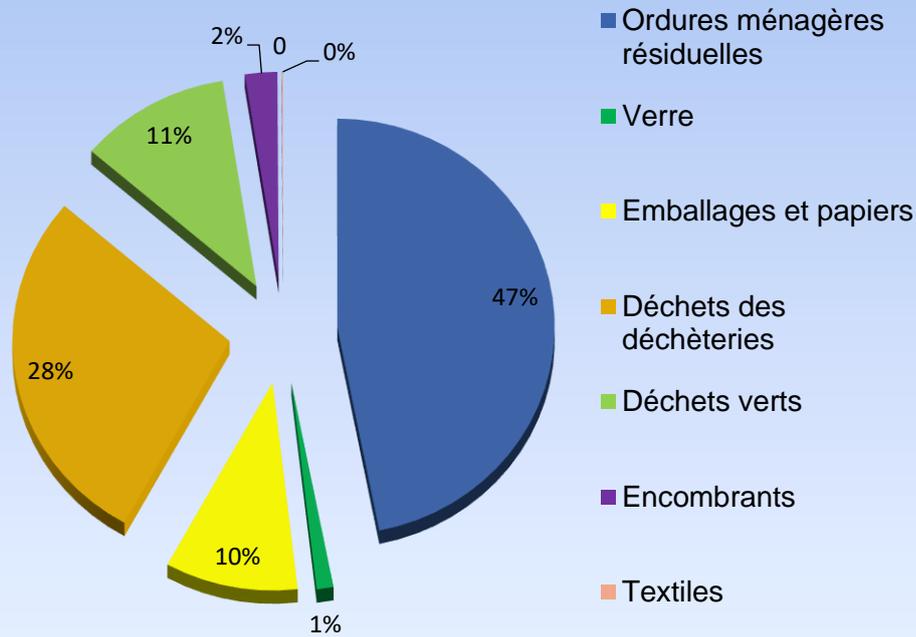
	€ arrondis	€/habitant
Coût du service public	7 020 883 €	113,74 €
Niveau de financement (TEOM et Redevance spéciale)	3 595 300 €	58,25 €
Ecart entre coût et financement en €	- 3 425 583 €	- 55 €
Ecart entre coût et financement en %	-49%	

Année 2021	Flux des déchets							TOTAL
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Textiles	
Tonnages	14 333	1 841	4 165	11 081	6 770	325	194	38 675
Part relative en %	37%	5%	11%	29%	18%	1%	1%	100%
Quantité en kg/hab/an	232	30	67	180	110	5	3	627
Données Oise 2017	242	27	58	183	61	9	---	580
Données Hauts de France 2017	249	30	63	169	67	11	---	589

Pour les déchets de déchèteries, il faut noter que dans la matrice des coûts ADEME, les tonnages de gravats ne sont pas comptabilisés.

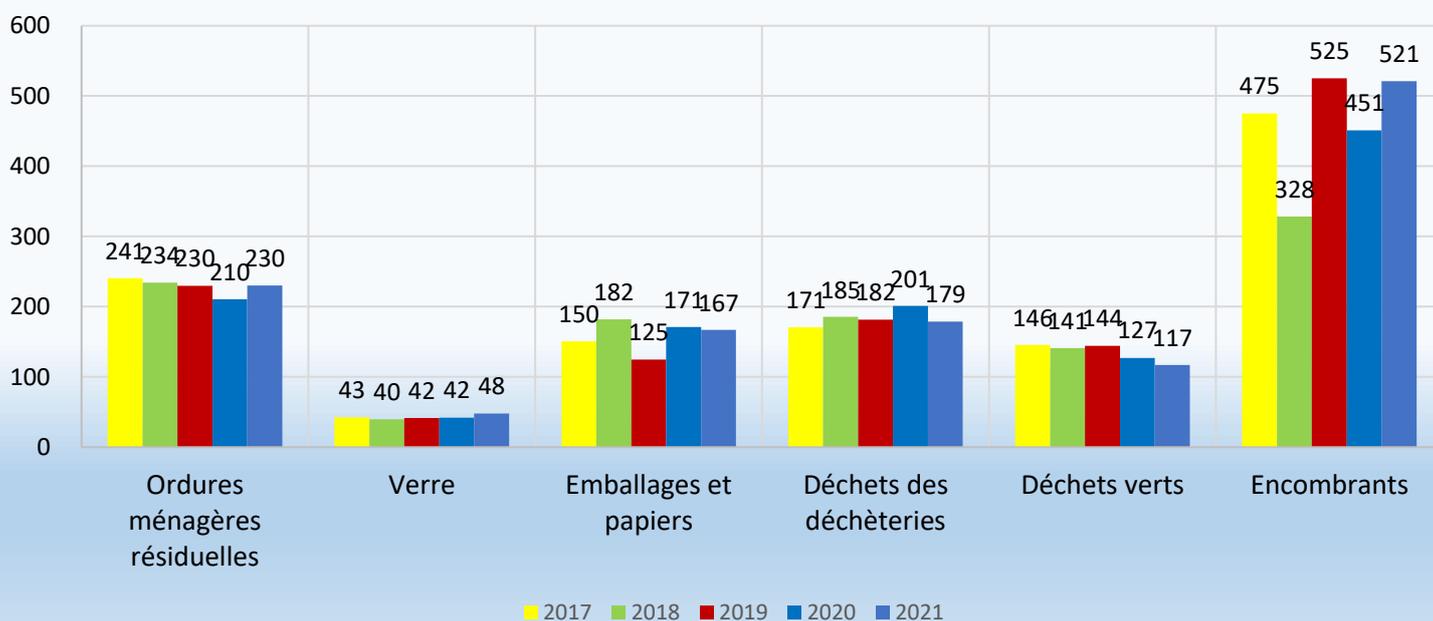
Année 2021	Flux des déchets							TOTAL
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Textiles	
Coût aidé TTC par habitant	53 €	1 €	11 €	32 €	16 €	3 €	- 0 €	114 €
Coût aidé TTC par tonne	230 €	48 €	167 €	179 €	117 €	521 €	- 33 €	181 €

Part relative du coût par flux de déchets



Evolution :

Evolution du coût aidé TTC par tonne



	2017	2018	2019	2020	2021
Cout aidé TTC	7 101 619 €	7 102 144 €	6 690 818 €	6 476 982 €	7 020 883 €

8 Financement du service

Le service de gestion des déchets est financé par :

- Le budget général de la CCT ;
- La TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Le taux de TEOM pour l'année 202 de 7 % a permis de percevoir 3 517 440 € ;
- La Redevance Spéciale dont la recette est de 77 860 € ;
- La Communauté de communes reçoit également, via le SMDO, des reversements constitués des aides de l'éco-organisme CITEO liées aux quantités triées ainsi que de la revente des matériaux pour recyclage, soit un total de 34 497 € perçus pour l'année 2021.

9 Communication

En 2021, malgré les mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, les animations ont pu avoir lieu en présentiel ou en visioconférences :

- 16 animations/visioconférences, animations scolaires ou formation compost pour les collectivités pour un total de 244 personnes ;
- 2 cantines sensibilisés sur le gaspillage alimentaire pour 217 élèves et une animation lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- 21 animations scolaires « Réduction des déchets » et un atelier Ma cuisine zéro déchets pour 244 personnes sensibilisées
- 14 animations ayant pour thématique la réduction de la toxicité avec 124 participants



La communication écrite sur le tri se fait par l'intermédiaire du Thelloise Mag', du calendrier de collecte, du site internet et de la page Facebook de la Thelloise.

En 2021, sur les 3 numéros parus du Thelloise Mag', tous contiennent entre 1,5 et 4 pages sur les déchets.



La page Facebook spécifique « Gestion des déchets » a été arrêtée au 1^{er} mai, car redondante avec la page de la Thelloise où étaient repartagées toutes les publications. Les parutions sont régulières :

- comprenant les événements et animations ;
- les « gestes du mois » tri et prévention ;
- les actualités sur les collectes (intempéries et rattrapages) ;
- les actualités sur les déchetteries ;
- les informations repartagées de la page du SMDO.

Les parutions déchets qui ont le plus de succès sont les actualités de collecte et les gestes du mois.



Sur le site internet, les pages déchets représentent 33% des pages consultées soit 44 573 vues cumulées.

10 Prévention

10.1 Introduction

Le bilan de suivi de l'année 5 du PLPDMA porte sur la totalité du territoire de la Communauté de communes Thelloise. Et sera présenté au conseil communautaire du 29 septembre 2022.

Les bilans des années 1, 2, 3 et 4 ont respectivement été approuvés par les délibérations :

- 2018-DCC-089 du 25 mai 2018 ;
- 170519-DC-II.1.1 du 17 mai 2019 ;
- 151220-DC-III.1.1 du 15 décembre 2020 ;
- 220621-DC-II.2.2 du 22 juin 2021.

10.2 Rappel des objectifs

Depuis le 1^{er} avril 2018, les données des déchetteries sont extraites pour la communauté de communes Thelloise (CCT) dans son intégralité. Les données présentées seront celles du territoire fusionné pour les trois flux suivants :

- Collectes en porte-à-porte et apport volontaire : objectif 2020, diminution des ratios de 10% depuis 2010.
- Apports en déchetteries : objectif 2020, diminution des ratios de 5% depuis 2015.
- Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : objectif 2020, diminution des ratios de 5% depuis 2015.

Les objectifs nationaux étant pour 2020 lors de l'élaboration du programme, il n'avait pas été fixé d'objectifs pour la dernière année. Les réductions étant de 1% par an, les objectifs 2021 sont donc de 1% supplémentaire par rapport à ceux nationaux de 2020.

A noter :

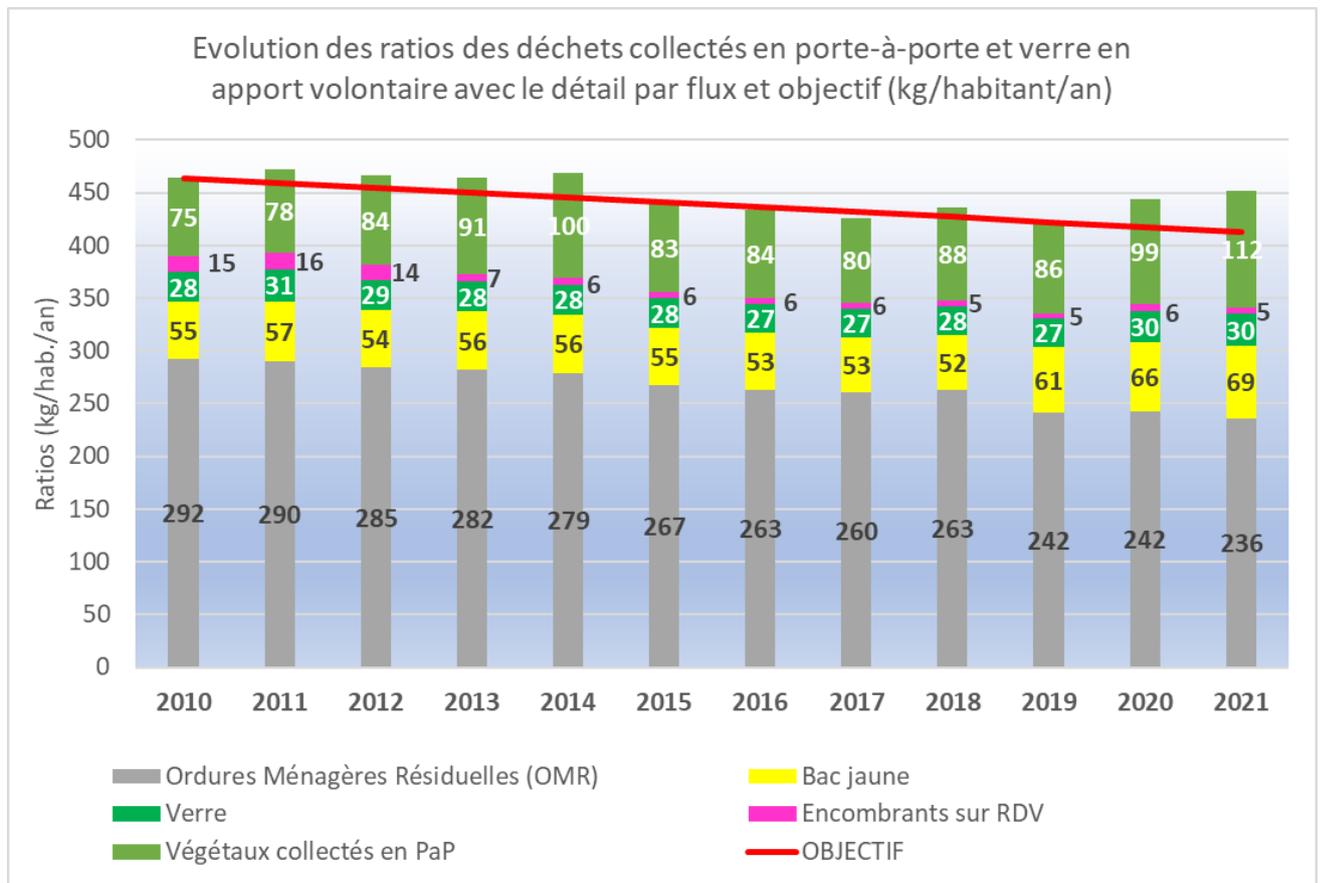
Les données présentées pour les déchetteries dans le PLPDMA sont différentes de celles présentées dans le reste du rapport annuel car la définition des Déchets Ménagers et Assimilés retenue pour le PLPDMA est celle d'Eurostat, qui exclut les gravats du champ d'action.

Extrait du Programme national de prévention des déchets 2014-2020, page 27 :

« Il est jugé préférable de définir un objectif quantifié qui ne porte plus sur les OMA mais sur les DMA (déchets ménagers et assimilés), en retenant pour les DMA le champ d'Eurostat, c'est-à-dire l'ensemble des déchets produits par les ménages et les activités économiques qui sont collectés par le service public de gestion des déchets, que ce soit de façon régulière ou occasionnelle en déchetteries ou en porte-à-porte (collecte d'encombrants, de déchets verts, mais hors déblais et gravats) »

10.3 Résultats 2021

10.3.1 Bilan des ratios collectés en porte-à-porte et apport volontaire

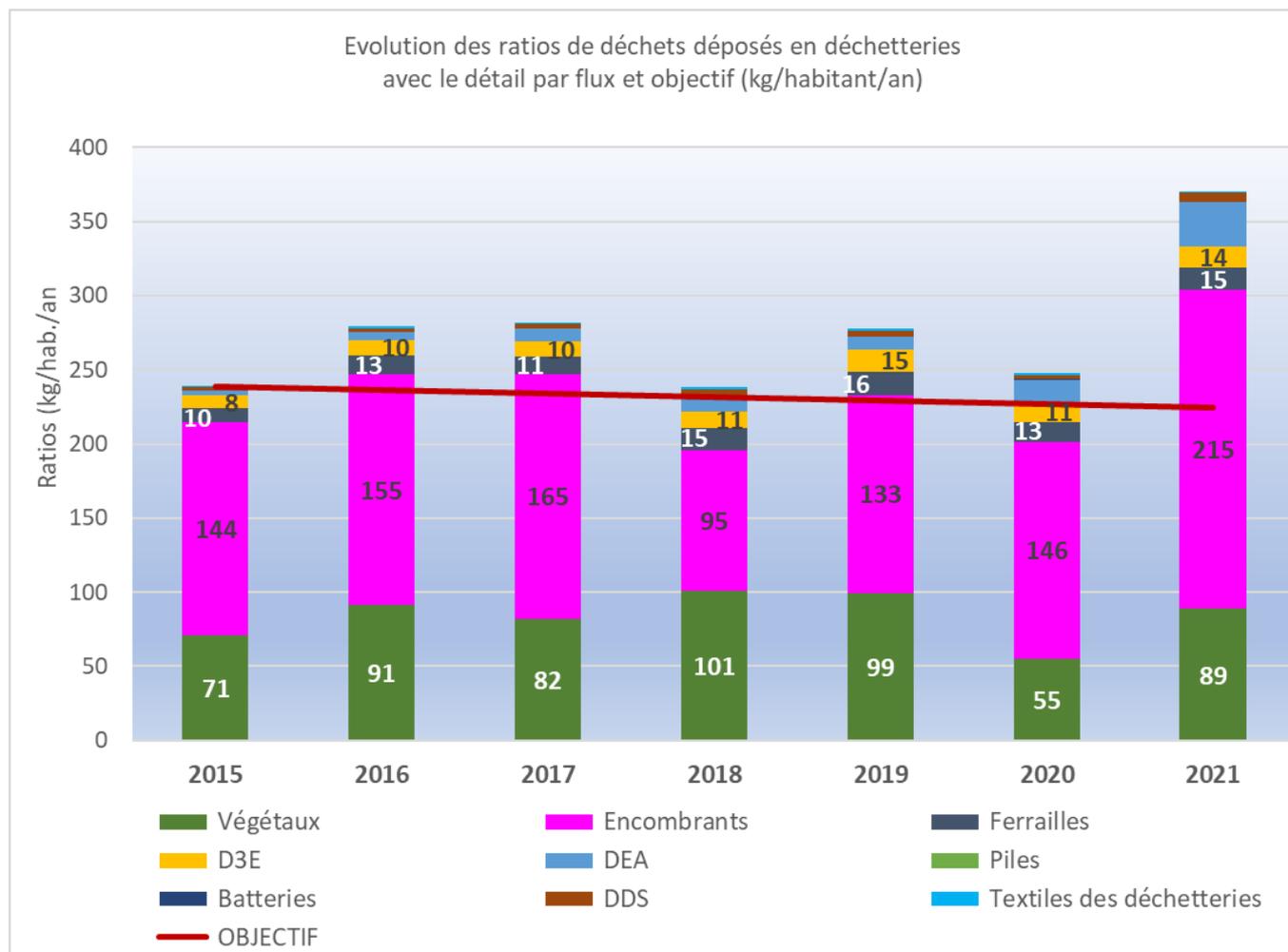


Malgré les prévisions 2019 qui annonçaient le respect de l'objectif de réduction en 2020, les ratios totaux ont été supérieurs en 2020. L'impact de la pandémie de Covid-19 a perturbé l'évolution des ratios. Les résultats de 2021 étaient attendus pour voir si l'impact continuait.

En 2021, on observe une augmentation du ratio total des collectes en porte-à-porte.

Plus en détail, après une stabilisation des OMR en 2020, une reprise de la diminution a lieu en 2021. Cependant, le tri du bac jaune augmente, c'était le résultat attendu dans les premières années après les simplifications des consignes de tri en 2019. De plus, les quantités de végétaux collectés ont encore augmentées. Bien que lié aux conditions météorologiques humides de l'été, l'accent doit encore être mis sur le compostage pour réduire ce flux.

10.3.2 Bilan des ratios déposés en déchetteries (hors gravats)



Pour l'année 2021, on constate une forte augmentation des tonnages déposés en déchetteries, notamment en ce qui concerne les encombrants, les déchets végétaux, les DEA, les DDS et les DEEE.

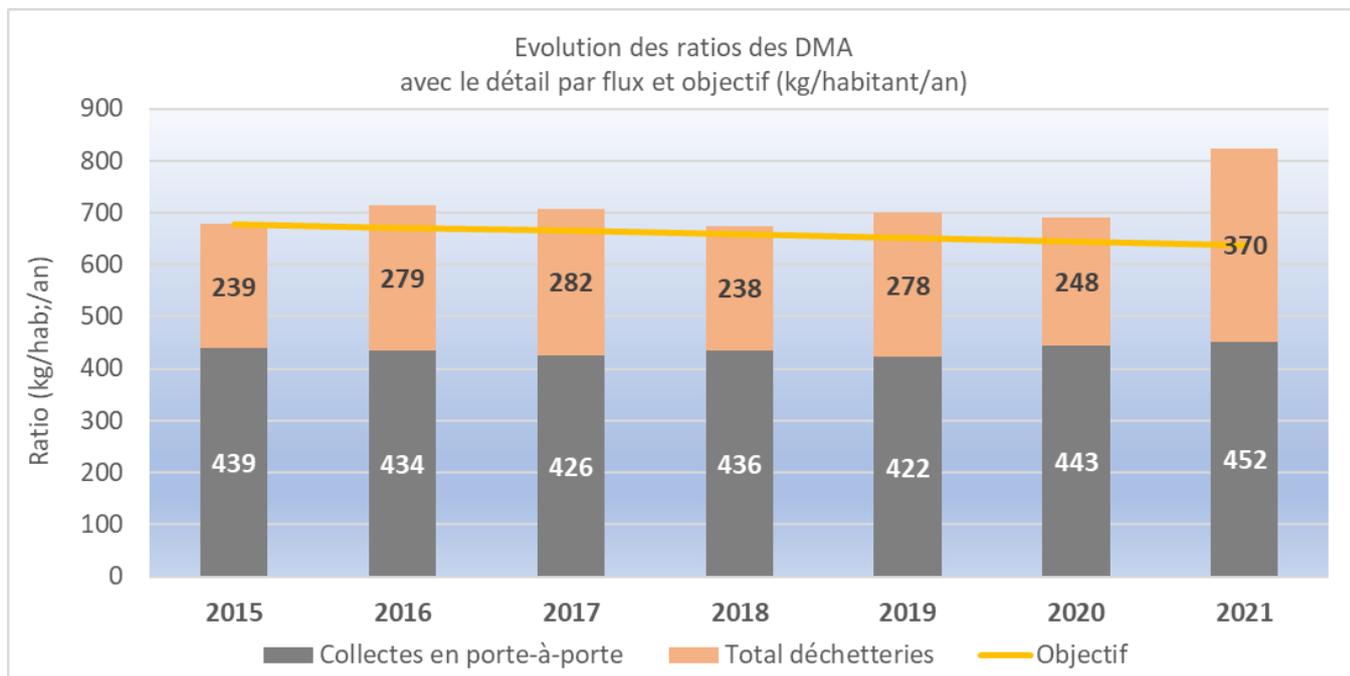
Cette augmentation peut être liée majoritairement à la poursuite du désencombrement amorcée par la pandémie et le confinement en 2020 mais également par une envie de changement des administrés de leur intérieur, augmentant possiblement les dépôts en déchetterie.

Cette supposition peut notamment être argumentée par l'évolution du nombre de passages en déchetteries par les administrés du territoire qui était de 114 118 en 2019, 87 446 en 2020 et 114 118 en 2021.

L'année 2020 est difficilement comparable au vu des fermetures des déchetteries suite au confinement. Cependant, on constate bien une augmentation de la fréquentation de près de 4% entre 2019 et 2021.

Pour les déchets végétaux, on constate comme en porte à porte, une augmentation du ratio qui peuvent être liées aux conditions météorologiques humides de l'été.

10.3.3 Bilan des ratios de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)



En 2021 le ratio des DMA (822 kg/habitant/an) a fortement augmenté par rapport à l'année.

L'objectif national de réduction des DMA est de 10% entre 2010 et 2020. N'ayant les données des déchetteries que depuis 2015, l'objectif du PLDPMA a été fixé avec une réduction de 5% entre 2015 et 2020, date butoir de l'objectif national.

Pour 2021, l'objectif était de continuer à réduire de 1% supplémentaire par an depuis 2015 et d'atteindre

638 kg/habitant/an. Cependant, ce dernier n'a pas été atteint.

10.4 Principales actions de prévention

FLUX	Priorité	Lutte contre le gaspillage alimentaire		Broyage	Gestion différenciée	Communication sur le réemploi, la réparation et le 1 pour 1	Réemploi (recyclerie, espace de don...)	Ateliers customisation (Réemploi, réutilisation réparation)	Stop pub	Communication sur la promotion de l'eau du robinet	Eco achat (vrac, durable, moins emballages...)	Communication sur la dématérialisation	Communication sur la réduction de la toxicité (DDS, piles)	Ateliers sur la réduction de la toxicité (DDS, piles)	Communication		
		P	S												P	S	S
OMR partie biodégradable	1	P	S												P	S	S
Végétaux	1		S	P	P								P	S	P	S	S
Tout-venant	1					P	P	S							P	S	S
Encombrants	2					P	P	S							P	S	S
D3E	2					P	P	S							P	S	S
DEA	2					P	P	S							P	S	S
Textiles	2					P	P	S							P	S	S
Déchets recyclables (corps creux, corps plats et verre)	2								P	P	S	S	S		P	S	S
DDS	2												P	S	P	S	S
Piles	2												P	S	P	S	S
Bois	3					P		S							P	S	S
Cartons PP	3					P		S								S	S
Ferrailles	3															S	S
															Actions transversales		
		P : action prioritaire						S : action secondaire									

11 Lexique

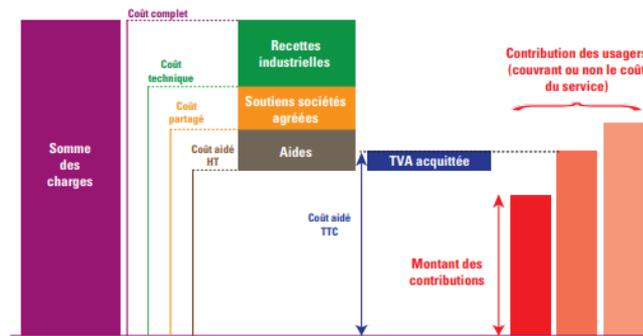
ADEME	: Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AV	: Apport Volontaire
CCT	: Communauté de communes Thelloise
C0,5, C1 et C2	: nombre de collectes effectuées par semaine, C0,5 = tous les 15 jours, C1 = hebdomadaire, C2 = 2 fois par semaine
DDS	: Déchets Diffus Spécifiques, déchets chimiques pouvant significativement détériorer la qualité des milieux naturels (pollution de l'eau, de l'air ou du sol) ou dégrader significativement la faune ou la flore (et donc les écosystèmes). Il s'agit de déchets de nettoyage, d'entretien et de bricolage (peintures, vernis, colles, cires, antirouilles, solvants, détergents, détachants, essence de térébenthine, oxyde de métaux), les produits pour la maison (tubes fluorescents ou néons), les produits d'hygiène et de santé (cosmétiques, thermomètres), les produits de jardinage (fongicides, insecticides, pesticides, l'ensemble des produits phytosanitaires) ainsi que les huiles de vidange de voiture, etc.
DEA	: Déchets d'Éléments d'Ameublement
D3E (DEEE)	: Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques
DMA	: Déchets Ménagers et Assimilés, composés des Ordures Ménagères Résiduelles + les collectes sélectives (verre et emballages-papiers) + les déchets collectés en déchetteries, soit la totalité des déchets des ménages et des non-ménages pris en charge par le service public. D'après la définition d'Eurostat, les déblais et gravats sont exclus de cette catégorie.
EPCI	: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
INSEE	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISDI	: Installation de Stockage des Déchets Inertes
NOTRe (loi)	: loi portant sur la <u>N</u> ouvelle <u>O</u> rganisation <u>T</u> erritoriale de la <u>R</u> épublique, promulguée le 7 août 2015 et publiée au Journal Officiel du 8 août 2015
OMR	: Ordures Ménagères Résiduelles
PàP	: Porte-à-Porte
PLPDMA	: Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
RS	: Redevance Spéciale
SCI	: Société Civile Immobilière
SINOE	: Système d'INformation et d'Observation de l'Environnement.
SMDO	: Syndicat Mixte du Département de l'Oise créé suite à la fusion du SMVO et du SYMOVE au 1 ^{er} décembre 2016
SMVO	: Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, ancien syndicat de traitement des déchets majoritaire sur l'est du département de l'Oise
SYMOVE	: Syndicat Mixte Oise Verte Environnement, ancien syndicat de traitement des déchets majoritaire sur l'ouest du département de l'Oise
TEOM	: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

12 Annexe : Matrice des coûts

Année 2021		Flux des déchets							Total		
Montants en € HT		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Textiles			
CHARGES	Fonctionnelles	Charges structure	72 185 €	2 779 €	32 710 €	43 252 €	14 715 €	3 064 €	---	168 705 €	
		Communication	11 087 €	3 470 €	10 271 €	15 915 €	4 970 €	1 360 €	---	47 072 €	
		TOTAL Fonctionnelles	83 271 €	6 249 €	42 981 €	59 166 €	19 685 €	4 425 €	---	215 777 €	
	Techniques	Prévention	31 676 €	3 088 €	15 845 €	14 318 €	4 746 €	2 458 €	---	72 132 €	
		Pré-collecte	22 265 €	8 673 €	5 832 €	---	---	---	---	36 770 €	
		Collecte	1 322 999 €	124 109 €	958 097 €	809 972 €	530 778 €	104 154 €	---	3 850 110 €	
		TOTAL Précollecte et collecte	1 345 264 €	132 782 €	963 930 €	809 972 €	530 778 €	104 154 €	---	3 886 879 €	
		Transfert/transport	466 777 €	---	157 057 €	510 724 €	---	---	---	1 134 558 €	
		Traitement des déchets non dangereux	1 764 469 €	---	492 964 €	774 347 €	197 310 €	45 677 €	---	3 274 768 €	
		TOTAL transport/transfe	2 231 246 €	---	650 021 €	1 285 071 €	197 310 €	45 677 €	---	4 409 325 €	
		Enlèvement traitement dangereux	---	---	---	43 329 €	---	---	---	43 329 €	
	TOTAL Techniques	3 608 185 €	135 871 €	1 629 795 €	2 152 690 €	732 835 €	152 289 €	---	7 678 831 €		
	TOTAL Charges		3 691 457 €	142 119 €	1 672 776 €	2 211 857 €	752 520 €	156 714 €	---	8 627 443 €	
	PRODUITS	Industriels	Ventes produits et énergie	569 879 €	41 972 €	190 604 €	188 201 €	---	---	---	990 656 €
			TOTAL Ventes de produits et d'énergie	569 879 €	41 972 €	190 604 €	188 201 €	---	---	---	990 656 €
Prestation à des tiers			---	---	---	---	---	---	---	- €	
Soutien		Autres produits	3 222 €	---	3 502 €	583 €	583 €	---	---	7 890 €	
		TOTAL Industriels	573 101 €	41 972 €	194 106 €	188 784 €	583 €	- €	---	998 545 €	
		Tous soutiens des sociétés agréées	54 933 €	19 508 €	866 927 €	102 220 €	---	---	6 383 €	1 049 971 €	
		Aides	Reprises subventions investissements (amortissements)	---	---	---	34 497 €	---	---	---	34 497 €
Suventions de fonctionnement	4 778 €		---	603 €	---	---	---	---	5 381 €		
TOTAL aides	4 778 €		---	603 €	34 497 €	---	---	---	34 497 €		
TOTAL Produits		632 812 €	61 480 €	1 061 635 €	325 501 €	583 €	- €	6 383 €	2 088 394 €		
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		240 167 €	7 348 €	84 481 €	98 017 €	39 135 €	12 686 €	---	481 834 €	
	Contribution des usagers	TEOM	3 517 440 €	---	---	---	---	---	---	3 517 440 €	
		Redevance spéciale et facturations usagers	77 860 €	---	---	---	---	---	---	77 860 €	
		Contribution des usagers	3 595 300 €	---	---	---	---	---	---	3 595 300 €	
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	---	---	---	
TOTAL Contributions		3 595 300 €	---	---	---	---	---	---	3 595 300 €		

Dans ce tableau les coûts mentionnés sont HT.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE COÛTS CALCULÉS DANS LA MATRICE



Montants en € HT	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Textiles	
Coût complet	3 691 457 €	142 119 €	1 672 776 €	2 211 857 €	752 520 €	156 714 €	---	8 627 443 €
Coût technique	3 118 356 €	100 147 €	1 478 671 €	2 023 073 €	751 937 €	156 714 €	---	7 628 898 €
Coût partagé	3 063 423 €	80 640 €	611 744 €	1 920 853 €	751 937 €	156 714 €	-6 383 €	6 578 927 €
Coût aidé HT	3 058 645 €	80 640 €	611 142 €	1 886 356 €	751 937 €	156 714 €	-6 383 €	6 539 049 €
TVA acquittée	240 167 €	7 348 €	84 481 €	98 017 €	39 135 €	12 686 €	---	481 834 €
Coût aidé TTC	3 298 812 €	87 988 €	695 623 €	1 984 373 €	791 072 €	169 399 €	-6 383 €	7 020 883 €
Montant des contributions	3 595 300 €	---	---	---	---	---	---	3 595 300 €

Montants en € HT /tonne	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Textiles	
Coût complet	258 €	77 €	402 €	200 €	111 €	482 €	---	223 €
Coût technique	218 €	54 €	355 €	183 €	111 €	482 €	---	197 €
Coût partagé	214 €	44 €	147 €	173 €	111 €	482 €	-33 €	170 €
Coût aidé HT	213 €	44 €	147 €	170 €	111 €	482 €	-33 €	169 €
TVA acquittée	17 €	4 €	20 €	9 €	6 €	39 €	---	12 €
Coût aidé TTC	230 €	48 €	167 €	179 €	117 €	521 €	-33 €	181 €
Montant des contributions	---	---	---	---	---	---	---	93 €

Montants en € HT /habitant	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Textiles	
Coût complet	60 €	2 €	27 €	36 €	15 €	3 €	---	140 €
Coût technique	51 €	2 €	24 €	33 €	15 €	3 €	---	124 €
Coût partagé	50 €	1 €	10 €	31 €	15 €	3 €	- 0,1 €	107 €
Coût aidé HT	50 €	1 €	10 €	31 €	15 €	3 €	- 0,1 €	106 €
TVA acquittée	4 €	0,1 €	1 €	2 €	1 €	0,2 €	---	8 €
Coût aidé TTC	53 €	1 €	11 €	32 €	16 €	3 €	- 0,1 €	114 €
Montant des contributions	---	---	---	---	---	---	---	58 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20220929-290922-DC-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2022

Affichage : 03/10/2022